

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2023 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M. Daniel Cliche, directeur général et greffier de la Ville de Matagami :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Matagami a adopté le règlement portant le numéro 389-2023;

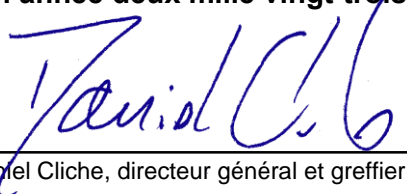
QUE le règlement 389-2023 vise à permettre à l'ensemble de la population de prendre connaissance des avis publics émis par la Ville de Matagami et de favoriser la diffusion d'une information complète, accessible rapidement et adaptée aux circonstances;

QUE ce nouveau règlement remplace le règlement 364-2018 concernant le même sujet;

QUE ce règlement entre en vigueur le 14 juin 2023, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à www.matagami.com ou, en personne, aux heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Matagami, ce quatorzième jour de juin de l'année deux mille vingt-trois.



Daniel Cliche, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Cliche, directeur général et greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com le 14 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juin 2023.



Daniel Cliche, directeur général et greffier